

mettre, non-seulement cette ferme ne coûterait rien au comté, mais donnerait un petit bénéfice, tout en répandant autour d'elle l'instruction et le progrès. Le travail que je vous présente a été contrôlé à une réunion d'agriculteurs, et tous ont reconnu l'excellence du plan et l'exactitude des chiffres.

La préoccupation principale du gouvernement canadien est d'empêcher l'émigration et d'attirer sur son sol une large immigration de cultivateurs européens qui viendront féconder ces immenses terrains encore déserts aujourd'hui.

Comment le gouvernement fédéral prétendrait-il arriver à ce but, s'il n'offrait pas à ces cultivateurs toutes les sources de richesses que peut produire le sol, soit par l'agriculture proprement dite, soit par le secours de l'industrie appliquée à l'agriculture. Tous les hommes d'état qui chercheraient à amoindrir ces sources de richesses en les frappant d'un droit quelconque seraient les ennemis de leur pays, bientôt on verrait les cultivateurs se présenter aux élections tous ces hommes qui à juste titre, ils considéraient comme leurs ennemis.

Pour exécuter le projet que je vous sou mets aujourd'hui, il suffit de s'adresser au Conseil de quelques comtés; lorsque les membres de ce conseil auront reconnu qu'une semblable ferme ne leur coûtera pas un centin, et que c'est le véritable, le seul moyen de répandre les notions agricoles et d'accroître la richesse du sol, ils s'empresseront de voter les débetures pour former le capital nécessaire à l'installation de cette ferme dont les revenus couvriront et au-delà l'intérêt de la somme empruntée.

EMILE BONNEMAET,
Agriculteur, Chevalier de la
Légion d'Honneur.
Montréal, 1er Avril 1873.

Création d'une exploitation de 400 arpents, destinée à servir d'exemple, pour la culture de la betterave à sucre et la fabrication des fromages.

CAPITAL IMMOBILISE.

Matériel		Bétail	
6 Charrues à \$40.	240	10 Bœufs à \$75.	750
4 Herces à \$20....	80	6 Chevaux à 120	720
2 Rouleaux à \$40.	80	60 Vaches à \$10.	2400
1 Machine à faucher et moissonner.....	150	Animaux divers.	130
2 Semons à grain.	150		
1 Engin à vapeur	400		
5 Charrettes.....	200		
Instruments divers.....	200		
Harnais, etc.....	200		
Instruments pour le fromagerie..	300		
	\$2000		\$1000
Capital immobilisé.....			\$3000

CAPITAL ROULANT.

Main d'œuvre 15 hommes à \$250.	\$3750
" 10 femmes à \$100.	1000
Journées supplémentaires pendant l'été, 400 à 68.....	480
1 Chef fromager.....	400
Chef comptable.....	400
Engrais—achat d'engrais supplémentaires.....	500
Administration—Le Gérant du Domaine.....	1000
	\$7350
	\$13550

REVENU ANNUEL DE LA FERME.

125 arpents semés en betteraves à 20,000 lbs, soit 2,500,000 lbs., à \$2.50.....	\$6,250
50 arpents semés en orge, récolte estimée à \$15 l'arpent.....	1,350
20 arpents semés en patates, récolte estimée à \$15 l'arpent.....	300
	\$7,900
60 Vaches devront donner dans l'année 60,000 pintes de lait qui transformées en fromage seront payées à la pinte, par préférence on n'a porté en recette que la moitié du produit réel que de via donner le lait.....	\$ 500
Pendant les 4 mois d'hiver ayant un grand nombre de ses ouvriers qu'elle ne pourra pas employer, on en cède à la fabrique de sucre 12 à raison de 18 par jour soit 188 par jour pendant 220 jours.....	\$1,150 \$2,650
Revenu annuel.....	\$10,556
A réduire dépenses annuelles.....	\$ 7,536
	\$3,020
Loyer de 160 arpents de terre à \$3.50.	1,400
Reste pour payer l'intérêt du capital \$13,550 soit 12 par 100.....	\$ 1,620

DOCUMENTS ANNEXES.

NOTA.—Les animaux auront une nourriture plus que suffisante, car elle se composera de 500,000 lbs., Palpes provenant, des 2,500,000 lbs., de betteraves, 180,000 lbs., Foin provenant des 50 arpents semés en mil, 15,000 lbs., Vendure provenant des 60 arpents semés en Lentilles, Pois, etc.

ASSOLEMENT TRIENNAL PAR SOL DE 150 ARPENTS.

1ère année : 150 arp. Betteraves.
2ème " 50 " Orge avec Mil.
20 " Vendure.
20 " Patates.
3ème " 50 " Mil d'un an.
30 " Vendure
1ère " 50 " Orge avec Mil.
20 " Vendure.
20 " Patates.
2ème " 50 " Mil d'un an.
40 " Vendure.
3ème " 150 " Betteraves.
1ère " 50 " Mil d'un an.
40 " Vendure.
2ème " 150 " Betteraves.
3ème " 50 " Orge et Mil.
20 " Vendure.
20 " Patates.

NOTE EDIT.—La correspondance ci-dessus aurait dû paraître dans notre dernier numéro, mais a été forcément remise faute d'espace.

A Monsieur le Rédacteur du "Négociant Canadien."

Monsieur,

Dans le No. 22, du 6 Mars dernier, de votre très intéressante feuille, saluant, avec plaisir, l'apparition à Joliette, d'un nouveau journal "L'Industrie," vous laissez connaître un désir, chez vous, celui de voir s'y établir une Chambre de Commerce. Vous apprenez donc aujourd'hui, avec plaisir, que votre désir est accompli, savoir : que Joliette a une tel chambre, sous nom :

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VILLE ET DU DISTRICT DE JOLIETTE.

qui compte déjà quarante membres.

Sa formation a eu lieu le 31 Mars dernier.—Président : M. Edouard Guillaud; Vice-Président : M. Eusèbe Asselin; Secrétaire-Trésorier : M. J. J. Provost.

Lundi dernier, avait lieu la première réunion mensuelle et générale de ses membres. Le grand nombre qui y a assisté, malgré un affreux mauvais temps, les diverses soumissions et représentations, pleines d'intérêt, qui y ont été faites, augurent, on ne peut mieux, en faveur de cette chambre.

Honneur donc à celui à qui nous devons son établissement, et, en conséquence à M. J. J. Provost.

Ce Monsieur, depuis peu d'années, dans le Commerce, a fait preuve de ce qui peut y faire un homme rangé en affaires, actif et d'énergie... mais il ne sait se satisfaire en travaillant pour lui seul. Il veut employer une part de ses heureuses qualités à travailler à l'intérêt de ses compatriotes.

Il y a, à peu près, un an, ce Monsieur avait cherché à faire mousser le projet d'établir, ici, une pareille chambre. Un comité avait été nommé à cette fin, mais, pour une raison ou pour une autre, tout était demeuré dans le *Statu quo*. Mais M. Provost n'était pas homme à rester là.

Il est revenu à la charge et il peut se féliciter, aujourd'hui, de son succès, et de plus, être certain de la gratitude des gens de la ville et du District de Joliette, au nombre desquels

Celui qui a l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obt. serviteur,
UN AMI DU PROGRES.
Joliette, 9 avril 1873.

La lettre suivante a été adressée aux chambres de commerce par le ministre de l'agriculture et du commerce de la république française :

Versailles, le 20 février 1873.

Monsieur le président, j'ai eu l'honneur de vous transmettre, le 27 janvier dernier, copie d'une lettre par laquelle le consul de France à Christiania annonçait comme probable la hausse prochaine des frets pour les transports des bois du Nord.

M. le ministre des affaires étrangères vient de m'informer que cette prévision s'est réalisée. En effet, dans une réunion du bureau de la régularisation des frets, tenue le 15 du mois dernier, il a été reconnu à l'unanimité que "les frets doivent être, cette année, de 15 à 20 0/0 plus élevés qu'en 1872, à raison du renchérissement des gages des équipages, provisions de bord, primes d'assurances, des frais de chargement et de déchargement, et que cette hausse sera facile à obtenir si les armateurs ne se pressent pas de conclure, la demande devant être beaucoup plus considérable que l'offre, par suite de la diminution du tonnage résultant des nombreux sinistres de l'automne dernier. Ainsi la flotte de Québec seule a fait une perte de 50,000 tonneaux."

J'ai eu devoir, monsieur le président, vous communiquer ces renseignements, que vous jugerez sans doute utile de porter à la connaissance des armateurs de votre circonscription.

Recevez, etc.
Le ministre de l'agriculture et du commerce.
TESSERENG DE BORT.

Voyez, dans nos colonies, l'annonce à propos des terros dans l'Iowa et le Nebraska,